

Prix de l'alimentation

le pétrole. Ce rapport avait été présenté le 16 décembre 1969 par le député de Laprairie (M. Watson) du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Ce rapport comportait certaines recommandations que l'on pouvait interpréter comme recommandant ou suggérant que soient prises par le gouvernement certaines mesures qui entraîneraient une dépense des deniers publics.

Je cite un extrait de ce rapport:

Le comité recommande que les organismes compétents du gouvernement entreprennent immédiatement des recherches dans l'Arctique afin de recueillir des renseignements sur les sujets suivants:

Il y a plusieurs recommandations. L'une d'entre elles stipule:

Le comité recommande aussi que le ministère des Pêches et Forêts poursuive des recherches pour déterminer l'importance du potentiel de pêche des eaux arctiques.

On peut dire que ces recommandations n'appartiennent pas à la même catégorie que celles que nous étudions aujourd'hui. J'en conviens. Cependant, on a invoqué le Règlement à la Chambre lorsque le député d'Athabasca (M. Yewchuck) a voulu proposer l'adoption de ce rapport. Votre Honneur a étudié la question, a pris en dernier ressort une décision très intelligente et le député fut autorisé à présenter la motion. Cela était une très bonne décision, monsieur l'Orateur. J'aimerais signaler que vous n'avez pas fait remarquer une seule fois que les termes du rapport, la façon dont il était rédigé et le fait qu'il recommandait au gouvernement de prendre certaines mesures, qui indiquaient des dépenses, pouvaient constituer un obstacle quelconque à l'étude du rapport.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit qu'il existe un certain nombre de précédents. J'ai déclaré à plusieurs reprises devant Votre Honneur que toute cette jurisprudence découle de l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de l'article 62 du Règlement de la Chambre. Le mot clef dans ces deux dispositions est «affectation». Je ne comprends pas, au nom du ciel, comment la Chambre a jamais pu accepter une jurisprudence inhibitoire qui cherche à nous interdire le droit de débattre et de discuter de simples recommandations qui ne peuvent absolument pas être considérées comme imposant au gouvernement l'obligation de sortir des fonds. Si le gouvernement permet que cette motion soit mise aux voix et si la Chambre juge bon, dans sa sagesse, d'approuver l'adoption de cette motion, il ne sera pas nécessaire de dépenser un seul cent.

Un certain nombre de rapports ont déjà été déposés qui comprennent les mots «nous recommandons» et comportent des dépenses d'argent. Au cours de la période limitée dont je disposais, je n'ai pas pu m'assurer s'il s'agissait de rapports à l'égard desquels une motion d'approbation avait été présentée. Au mois d'août 1956, un rapport du comité mixte de la Commission du district fédéral a été présenté. Il contenait la recommandation suivante:

Étant donné l'ampleur du projet concernant la capitale nationale et le montant d'argent nécessaire pour le mettre à exécution, nous recommandons que le président de la Commission soit employé à plein temps à un traitement et avec un statut équivalents à ceux d'un sous-ministre.

[M. Baldwin.]

C'était l'une des recommandations parmi bien d'autres. Il se peut que celles-ci n'aient jamais fait l'objet d'une motion d'approbation. Je ne les ai jamais examinées à ce point. Les journaux sont remplis d'exemples de recommandations semblables faites par les comités. Une recommandation n'est pas un ordre. Aucun des dictionnaires que j'ai pu consulter ce matin ne définit une recommandation comme un ordre. Par exemple, dans la 7^e édition du Webster on trouve: Digne d'être accepté ou essayé; pousser à accepter». Je ne comprends pas comment on peut bien considérer cette recommandation comme un ordre donné au gouvernement de dépenser de l'argent. C'est pourquoi je demande avec insistance à la présidence et au leader du gouvernement de ne pas essayer de paralyser le débat, de ne pas essayer de restreindre davantage le rôle déjà limité que nous jouons quand nous essayons d'examiner la question au cours d'une discussion libre. Si ce rapport avait été rédigé sous la forme d'un ordre direct adressé au gouvernement, je serais parfaitement d'accord avec le président du Conseil privé. Vu les termes du rapport, si l'on fait un débat à ce sujet, j'en discuterai comme s'il ne contenait aucun terme restrictif, comme l'a laissé entendre le ministre.

• (1540)

Finalement, pour couper court à toute discussion, je demanderais à Votre Honneur de consulter la 18^e édition de May à la page 640:

Les comités spéciaux peuvent examiner et rendre compte à la Chambre des résolutions recommandant une dépense de fonds publics aux fins y précisées sans que cela ait été signifié dans la recommandation royale. En effet, on considère que ces résolutions sont analogues aux résolutions abstraites de la Chambre recommandant des dépenses de fonds publics, qui sont présentées sous forme de propositions et n'obligent pas la Chambre à agir.

Un jour, Votre Honneur jugera peut-être bon de faire une déclaration à ce sujet. C'est au comité de la procédure à examiner la question, c'est vrai, mais il se peut que des mois s'écoulent avant qu'il en puisse faire cette étude et rendre compte à la Chambre, vu surtout la situation actuelle et les problèmes auxquels se heurtent bien des comités. J'ai l'impression que Votre Honneur aimerait peut-être examiner tous les faits et faire une déclaration à la Chambre au moment opportun.

M. l'Orateur: Je remercie les députés d'avoir éclairé la présidence de leurs opinions et de leurs avis. Sauf erreur, le président du Conseil privé voulait attirer l'attention afin de signaler le très intéressant rappel au Règlement qu'il a soulevé et auquel j'ai fait allusion au moment où l'avis a été déposé.

Je dois dire que je ne peux accepter le point de vue exprimé par le député de Winnipeg-Nord-Centre et qu'a repris ensuite, bien naturellement, le député de Peace River. Je dois dire en même temps que je n'empêche nullement l'examen du rapport à ce moment-ci. Lorsque la Chambre a été saisie de la question, j'ai dit que nous allions examiner en fait une des nombreuses recommandations faites par le comité. Je suis certain que les députés désirent oublier l'aspect procédural de cette affaire et passer au débat des recommandations contenues dans le rapport.